

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

DECRET D/2016/.....¹⁸⁸...../PRG/SGG

PORTANT RATIFICATION DE L'ACCORD PORTANT CREATION DE LA
FACILITE AFRICAINE DE SOUTIEN JURIDIQUE.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

Vu la Loi L/2016/010/AN du 1^{er} juin 2016, autorisant la ratification ;

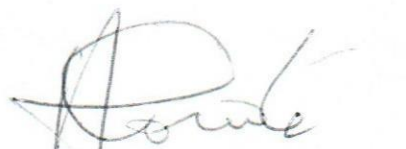
Vu le Décret D/2016/.....¹⁸⁷...../PRG/SGG du ²¹ JUIN 2016, portant promulgation de la Loi
L/2016/010/AN du 1^{er} juin 2016 ;

DECRETE

Article 1^{er} : Est ratifié l'Accord portant création de la Facilité Africaine de Soutien Juridique.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré,
publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le ²² JUIN 2016


Prof. ALPHA CONDE